

L'an deux mille seize et le 23 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TRAMONT.

Présents : Mmes BEUNEUX - CAVALLERO – QUESSETTE – BERDUCAT - MM. TRAMONT – IGAU – MACIAS – BARIAC – PRATDESSUS.

Excusés : Mme MUN – M. MASSON (qui a donné procuration à M.TRAMONT).

Ordre du jour :

- droit de préemption urbain,
- zonage assainissement,
- virements de crédits,
- cuisine appartement presbytère,
- frelons asiatiques,
- nom et siège de la future communauté de communes,
- devis gouttières église,
- devis portes bassin Villelongue et/ou Ortiac,
- demande de subvention,
- appel d'offres pour travaux cami d'éras Loungas et cami d'éra Borda Nava,
- assainissement, complément au test à la fumée,
- questions diverses.

* . * . *

Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite exercer le droit de préemption sur la vente de Monsieur Dominique DELAPIERRE, parcelle n° A 631, 3 cami de Campariou.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas exercer le droit de préemption sur cette parcelle.

Zonage assainissement

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée la nécessité de mettre en conformité le zonage d'assainissement.

Ce document doit être mis à jour suite à révision du PLU.

Monsieur le Maire présente le devis réalisé par le bureau d'étude Artelia d'un montant de 2 975€ HT.

Après délibération, le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, le devis du bureau d'étude Artelia, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à cette opération.

Virements de crédits

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | RECETTES | DÉPENSES |
|-------------------------|--|-----------------|-----------------|
| 022 | Dépenses imprévues | | -1650.00 |
| 615221 | Entretien, réparations bâtiments publics | | 8700.00 |
| 615231 | Entretien, réparations voiries | | -5000.00 |
| 615232 | Entretien, réparations réseaux | | -3700.00 |
| 73925 | Fonds péréquation ress. interco.,commun. | | 1650.00 |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |

| INVESTISSEMENT : | | RECETTES | DÉPENSES |
|-------------------------|---------------------------------------|-----------------|-----------------|
| 020 | Dépenses imprévues | | -6700.00 |
| 21578 | Autre matériel et outillage de voirie | | 3390.00 |
| 2183 | Matériel de bureau et informatique | | -3390.00 |
| 2318 - 18 | Autres immo. corporelles en cours | | 6700.00 |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |

| | | | |
|----------------|--|-------------|-------------|
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |
|----------------|--|-------------|-------------|

Après délibération, le conseil municipal approuve les décisions modificatives ci-dessus.

Cuisine appartement presbytère

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation de la cuisine de l'appartement occupé par Madame CLAVERIE Cindy.

Il présente les différents devis réalisés :

| Nom | PRIX HT |
|----------------|----------------|
| Cuisinella | 2 520,54 € |
| Ixina | 2 406,36 € |
| Toujas et Coll | 1 883,70 € |

Le plan de travail est compris dans les devis de Cuisinella et Ixina.

Après délibération, le conseil municipal choisit, à l'unanimité, le devis d'Ixina.

Frelons asiatiques

Suite à la mise en place d'une campagne de piégeage réalisée par Monsieur SERE, le Conseil municipal a proposé de lui offrir, pour son investissement, un bon d'achat de 250 €.

Monsieur SERE a informé Monsieur le Maire qu'il refusait ce bon d'achat. Il a fait cela dans le cadre du bénévolat et ne souhaite pas être rémunéré.

Monsieur le Maire explique que la destruction continue. A ce jour, 7 nids ont été détruits. Il en reste un qui pour le moment est inaccessible.

Pour continuer cette opération dans de bonnes conditions, il serait souhaitable d'acheter le matériel nécessaire pour la destruction des nids de frelons asiatiques (combinaison, perche, compresseur, produit, etc...)

Après délibération, le Conseil municipal, donne son accord de principe et demande à Monsieur le Maire de faire réaliser différents devis.

Communautés de Communes

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il faut délibérer sur le nom de la future communauté de communes. Il faut également délibérer sur le siège avec l'adresse complète.

Après délibération, le conseil municipal vote, à l'unanimité, pour le nom « Pyrénées Vallées des Gaves ». Il souhaite que le siège administratif se trouve à Argelès-Gazost, 1 rue Saint Orens.

Devis gouttières église

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de mettre en place des gouttières à l'église. Un devis a été réalisé par Nicolas SERE, pour un montant de 3 375 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de Monsieur Nicolas SERE et charge Monsieur le Maire de faire réaliser ces travaux.

Devis portes bassin Villelongue et/ou Ortiac

Monsieur le Maire présente le devis de ESG pour le remplacement des portes des bassins, en inox, de Villelongue et Ortiac pour un montant total de 3 577 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de ESG et charge Monsieur le Maire de faire réaliser ces travaux.

Demande de subvention

Monsieur le Maire présente la lettre reçue par Monsieur Adrien LATAPIE, professeur de latin au Lycée-Collège René Billères à Argelès-Gazost.

Nous sommes sollicités pour participer financièrement à un voyage organisé en Italie, afin d'abaisser le coût de celui-ci pour la famille de Louhanne LOPES, élève résidant à Villelongue.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde 20 € de participation et charge Monsieur le Maire de procéder à son versement.

Appels d'offres pour travaux cami d'éras Loungas et cami d'éra Borda Nava

N'ayant pas de retour de l'ADAC sur les analyses des offres, Monsieur le Maire propose que ce point soit abordé lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Assainissement, complément au test à la fumée

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des tests à la fumée ont été réalisés pour voir l'évolution du réseau d'assainissement et réduire les entrées des eaux parasites.

La station d'épuration de la commune reçoit trop d'eaux claires parasitaires. Il est nécessaire de réaliser une reconnaissance par caméra dans certaines parties du réseau d'assainissement.

Deux devis ont été réalisés :

- 1°) de 6 850 € HT pour la reconnaissance par caméra, proposé par l'entreprise SARP Sud Ouest,
- 2°) de 2 000 € HT pour le suivi du chantier par M. Duval Christian (maîtrise d'œuvre).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces devis, charge Monsieur le Maire de demander des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.